

COVID-19 Recommandations DPDCT pour la reprise des activités

Organisation physique des salles d'attente — Services externes et ambulatoires

Prévoir une solution de remplacement de tout mobilier en tissu ou déchiré/abimé (non-désinfectable)

1. Salle d'attente

- a. Retirer les objets non nécessaires dans l'aire commune (ex. : revues, affiches non plastifiées, bibelots, filières, tables d'appoint, machines distributrices, machines à café, etc.)
- b. Délimiter une zone pour usager avec symptômes respiratoires par une séparation physique (ex. : Coroplast, vinyle suspendu, plexiglas, etc.) La salle peut être partagée avec les usagers d'une clinique à proximité ayant la même condition de santé.
- c. Maintenir une distanciation de 2 mètres entre les usagers. Éviter la disposition de fauteuils face-à-face.
- d. Si la distanciation n'est pas possible, installer des séparateurs physiques (ex. : Coroplast, vinyle suspendu, plexiglas, etc.)
- e. Délimiter un espace pour les fauteuils roulants.

1.1 Salle d'attente avec chaises individuelles

- a. Identifier l'emplacement des chaises par un indicateur au plancher ou fixer les chaises.
- b. Mettre des séparateurs physiques lorsqu'il y a des chaises dos à dos.

1.2 Salle d'attente avec chaises fixes multiples

- a. Mettre des séparateurs physiques lorsqu'il y a des chaises dos à dos.
- b. Garder une chaise sur trois pour permettre la distanciation de 2 mètres.

1.3 Salle d'attente avec chaises strapontins

- a. Garder une chaise sur trois pour permettre la distanciation de 2 mètres.

Organisation de l'environnement physique - bureaux de consultation

** Prévoir le remplacement de tout mobilier en tissu ou déchiré/abimé (non-désinfectable)**

1. Salle d'examen/traitement

- a. Prévoir une pièce par secteur pour l'examen des usagers jaunes ou rouges. L'idéal, c'est que celle-ci se trouve le plus proche de l'entrée pour éviter une circulation inutile de l'usager.
- b. Limiter la quantité de matériel dans les salles d'examen (Affiches, livres, matériel de soins, dossiers, etc.).
- c. Ranger le matériel de soins dans des armoires fermées, bac en plastique, etc.
- d. Pour les usagers ne présentant aucun symptôme ou critère d'exposition, un séparateur physique n'est pas recommandé. Favoriser une distanciation de 2 mètres ou une distanciation physique.
- e. L'installation de séparateur physique est recommandée pour une intervention ne nécessitant pas d'examen/contact physique et où la distanciation de 2 mètres ne peut être respectée avec un usager jaune/rouge (ex. : test ophtalmique, orthophonie, etc.).
- f. Prévoir une boîte en carton pour déposer le dossier papier de l'usager jaune/rouge s'il a été en contact avec l'environnement de l'usager et mettre cette boîte en quarantaine pendant 24 h avant d'envoyer aux archives. Non-nécessaire pour les usagers verts.
- g. L'installation d'une pression négative (SAS non nécessaire) dans une salle d'examen est recommandée uniquement si l'on y pratique des IMGA à risque reconnu ou possible ainsi que pour les laryngoscopies (entente CISSS).